



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E160024

VALABLE JUSQU'AU 04/07/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/04/1995

Forme juridique : SAS

Capital : 38 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CRETEIL 40126774500024

Siret : 401 267 745 00024

Code NACE : 6831Z

Numéro caisse de congés payés : 2104841

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 194137894 B 002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 194137894 B 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : AFL

30 AVENUE RAYMOND POINCARE  
94290 VILLENEUVE-LE-ROI

Téléphone : 0148 92 73 80

Portable : 06 98 17 72 83

Site Internet :

E-mail : afl@bbox.fr

Responsabilité légale :

GONCALVES EUGENIO DIRECTEUR GÉNÉRAL / ABBASSE LIAZINE PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/05/2024
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/01/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	07/05/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	18/01/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	18/01/2023
o Fenêtres de toit	03/06/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	03/06/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.